



Non fumeur et de santé fragile, exist-il une loi qui interdise de fumer aux portes des magasins ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 9 février 2017

Bonjour

Je suis non fumeur. J'ai 60 ans et suis soigné depuis juin 2013 pour un cancer du rectum. On m 'a enlevé en plus la moitié du foie et un lobe du poumon droit.

Ma question :

- Y a t 'il une loi qui donne le droit aux fumeurs de fumer aux portes de tous les magasins et autres ? Pour moi qui ai du mal à me déplacer dans ces lieux et quoi faire ?

Je vous remercie.

Cordialement

Réponse :

S'agissant du domaine public hors de l'enceinte de ce type d'établissement, aucun texte, à ce jour, ne permet d'être protégé contre la pollution tabagique qui est effectivement souvent constatée autour des accès des magasins

Le seul moyen de faire évoluer cette protection est de [militer](#) dans une association comme DNF